

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

*Présents* : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.

*Absents excusés* : GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1<sup>er</sup> adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.

**RAPPORT N° 2026/99 : Création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Considérant** que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**Considérant** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

**Considérant** que l'élection des membres de la CLECT a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L .2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,

**Considérant** que sur proposition de Madame la Présidente, l'Assemblée délibérante accepte, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CREER** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté de communes de Serre-Ponçon et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 17 membres ;
- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires ou municipaux suivants comme membres de ladite commission :

COMMUNE	NOM PRENOM
Baratier	Christine MAXIMIN
Châteauroux les alpes	Julien BRENIERE
Chorges	Jérôme ARNAUD
Crévoux	Audrey LEJEUNE
Crots	Jean-Pierre GANDOIS
Embrun	Chantal EYMEOD
Les Orres	Sébastien BONNAFFOUX
Pontis	Georges GAMBAUDO
Prunières	Jean-Luc VERRIER
Puy Saint-Eusèbe	Gustave BOSQ
Puy Sanières	Bruno PARIS
Réallon	Michel MONTABONE
Saint-André d'Embrun	Brigitte GENTILINI
Saint-Apollinaire	Laurent MAILLARD
Saint-Sauveur	Julien PICHON
Le Sauze du Lac	Alain BONHOMME
Savines-le Lac	Luc SISCO

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN



La Présidente,

Chantal EYMEOD